



Résumé

Cinquième puissance économique mondiale, la France n'arrive qu'à la vingtième place dans le domaine du numérique et a perdu cinq places entre 2009 et 2010.

Or l'impact économique du secteur est considérable : en 2010, la « filière Internet » représentait 3,7 % du PIB français et aurait contribué à un quart de sa croissance.

Durant les quinze dernières années, l'Internet a permis la création nette de 700 000 emplois. A terme, notre pays ne pourra pas conserver son rang de puissance économique s'il ne fait pas un effort important pour rattraper son retard dans ce domaine.

Une prise de conscience insuffisante en France

Le numérique a fortement contribué à la mondialisation de l'économie et a transformé les bases de celle-ci, entraînant d'importants changements dans la structure de l'emploi, la nature des produits, la coopération entre les entreprises et la forme que prend la concurrence.

Malgré l'importance croissante du numérique, la prise en compte de cet enjeu par la classe dirigeante française est

insuffisante. Dans de nombreuses entreprises, l'informatique est encore considérée non comme l'instrument principal de la stratégie, mais comme un « centre de coût ». L'action publique dans ce domaine a certes porté sur des initiatives utiles, mais celles-ci sont trop limitées au regard des enjeux. Les initiatives des administrations et des collectivités territoriales ont également permis quelques succès, mais elles restent insuffisamment pensées et coordonnées.

Les comparaisons internationales montrent que seuls avancent les pays qui ont pris la mesure des transformations de la production qu'entraîne le numérique. Ces pays ont su adapter leur système productif, leurs services publics, et leurs systèmes éducatifs qui forment des compétences nombreuses et de haut niveau.

En France, en revanche, aucune université ou grande école ne figure, dans le numérique, parmi les cent premières du classement de Shanghai. De surcroît, notre pays ne compte aucun centre de recherche à dimension internationale qui considère l'ensemble des dimensions du numérique – techniques, organisationnelles, économiques et sociologiques.

Pourtant, notre pays possède de nombreux atouts et le retard qu'il a pris peut encore être comblé.

La France bénéficie, par exemple, d'un marché porteur et d'une infrastructure numérique de qualité. De plus, les acquis scientifiques, comme la formation de nos ingénieurs, sont de haut niveau.

Les propositions

Gagner en compétitivité avec le numérique

Proposition 1 : Cibler l'action publique sur des axes prioritaires

a) Dans le domaine de la santé :

- expérimenter, à travers les agences régionales de santé (ARS), la télésurveillance des malades chroniques au moyen de services numériques. En cas de résultats positifs, étendre cette expérimentation au maintien à domicile des personnes âgées ;
- instaurer un dossier médical personnel complet (sans possibilité de masquage), chaque patient restant libre de refuser que le dossier médical le concernant soit constitué ;
- rendre l'utilisation de la carte Vitale obligatoire lors des consultations, examens et interventions (pour les patients comme pour les praticiens).

b) Dans l'enseignement :

- généraliser et promouvoir l'utilisation des espaces numériques de travail (ENT) dans tous les cycles de l'enseignement ;

- pour débloquer l'offre de manuels scolaires numériques, créer des « catalyseurs numériques » qui feront le lien entre les éditeurs et les collectivités territoriales. Ils auront pour mission d'assurer l'interopérabilité des différentes versions d'ENT et de définir des référentiels communs. Le financement des catalyseurs numériques pourrait être assuré par le versement d'une petite somme par les utilisateurs ;
- confier au Conseil national du numérique la mission de réfléchir à une nouvelle chaîne de valeur de la conception et de la production des contenus éducatifs mis sur le marché pour les ENT.

c) Dans le système judiciaire, développer la résolution de litiges en ligne : instaurer, à l'instar de l'UDRP (*Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy*), un dispositif d'arbitrage en ligne ou, plus généralement, tout mode alternatif de résolution des litiges (conciliation, médiation). Celui-ci permettrait de régler certains litiges, tels que ceux du commerce électronique, dans un cadre légal et avec des possibilités de recours.

d) Définir et lancer un programme stratégique « dématérialisation 2020 » pour les collectivités territoriales et les administrations de l'État. La priorité de ce programme sera la dématérialisation des factures et des correspondances entre les entités administratives.

Proposition 2 : Un « Small Business Act numérique » pour les PME françaises

Dès 2012, mettre en place un programme « Compétitivité des PME dans l'économie numérique » afin de mettre des ressources partagées à la disposition des PME et des TPE. Ce programme pourrait être porté par l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) et le réseau des CCI.

Proposition 3 : Gouverner le volet numérique des « Investissements d'avenir »

a) Renforcer les objectifs stratégiques et scientifiques du Conseil national du numérique (CNN). Le CNN devrait orienter et suivre les effets des Investissements d'avenir dans le numérique. Il devrait également amorcer un « plan industriel pour le numérique », qui serait mis à jour chaque année. Ce plan précisera les objectifs stratégiques, les priorités immédiates et les moyens à mettre en œuvre compte tenu de l'état de l'art et de la situation concurrentielle ;

b) Créer, pour une période limitée et non renouvelable, une entité à compétence nationale au sein des services du Premier ministre, chargée de la mise en œuvre du programme d'investissement de l'État dans les réseaux d'initiative publique à très haut débit.

Proposition 4 : Autoriser la taxation des entreprises étrangères à l'impôt sur les sociétés sur les ventes qu'elles réalisent en France par l'intermédiaire de leur site web, opérant sur un serveur en France, sans tenir compte de la présence ou non de personnel sur place.

Proposition 5 : Mettre en place un tableau de bord semestriel du numérique concernant l'État, les entreprises et les ménages, afin d'évaluer notamment les performances de l'action publique.

Assurer la conquête du numérique par la société

Proposition 6 : Former aux systèmes d'information dans l'enseignement supérieur

Introduire de manière obligatoire dans les universités, les écoles d'ingénieurs, les grandes écoles de commerce et d'administration une formation aux systèmes d'information et au numérique, leur gouvernance, leur place dans la stratégie, ainsi que leurs conséquences économiques et sociales. Dans les grandes écoles de la fonction publique, cet enseignement doit être sanctionné par une évaluation.

Parallèlement, et pour corriger à terme le retard de la classe dirigeante française, il faut proposer – en formation continue – un *Executive Master* aux meilleurs éléments des entreprises et du secteur public.

Proposition 7 : Créer un réseau pour la recherche dans le numérique

La recherche dans le numérique doit être renforcée par une coopération entre les divers acteurs et fécondée par une démarche transdisciplinaire. Il importe de :

- **valoriser les pôles de recherche existant en France** (dont l'INRIA en recherche fondamentale) sur les systèmes d'information et le numérique, en constituant un réseau d'acteurs publics et privés de la recherche, du conseil, du service informatique, de l'édition logicielle, des jeux vidéos ;
- **encourager la transdisciplinarité** entre l'informatique, les sciences de gestion, l'économie, le marketing et les sciences humaines et sociales ;
- **développer avec ce réseau un programme de transferts de technologies** dans les secteurs stratégiques identifiés dans les Investissements d'avenir ;
- **engager la constitution d'un réseau analogue à l'échelle européenne** avec les grands acteurs européens.

Pour favoriser la mobilité internationale de nos chercheurs, professeurs et étudiants, un dispositif d'échanges (« Erasmus du numérique » ou « Edison ») doit être mis en place au niveau européen.

Lancer une réflexion de long terme sur la gouvernance du numérique et de l'Internet

Proposition 8 : Vers un « GIE de l'identité numérique »

Ce GIE (groupement d'intérêt économique) fonctionnerait sur le modèle du GIE des cartes bancaires et aurait pour mission de définir le cahier des charges pour l'émission des identités numériques et de vérifier qu'il est bien respecté.

Proposition 9 : Déconcentrer pour renforcer l'efficacité de la CNIL

La protection juridique conditionnant la croissance de l'offre sur l'Internet, le service que rend la CNIL à ce secteur justifie un renforcement de ses moyens ainsi qu'une déconcentration de ses actions. Il faut rendre publiques les audiences et décisions de la CNIL, déconcentrer ses moyens d'action en créant des antennes régionales, rendre obligatoire la fonction « correspondant informatique et libertés¹ » dans les établissements de plus de cinquante salariés.

De plus, les changements à l'échelle mondiale liés au numérique encouragent une réflexion de long terme dans laquelle la France doit jouer un rôle moteur. La gouvernance de l'Internet est aujourd'hui partiellement assurée par des ONG (W3C, ICANN, etc.), qui ne peuvent pas répondre à toutes les exigences d'une institution internationale. Pour que l'Internet soit indépendant des groupes de pression (États, lobbies...) et respecte la liberté d'expression comme les droits de l'homme, **la France et l'Europe doivent être à l'initiative d'une gouvernance spécifique du numérique.**

⁽¹⁾ Il ne s'agit pas d'un emploi à plein temps.